



Dans ce numéro

Municipalité et Métropole **P.1**

Associations, rendez-vous,
infos pratiques **P.2 et 3**

Numéros utiles, Infos **P.4**

L'édito du Maire

ALORS que nous rentrons peu à peu dans les magnifiques couleurs de l'automne, petit retour en arrière sur les 3 derniers mois de notre été Saint-Germinois. Nous avons vécu cette année de très belles fêtes du 14 juillet sur la Mendillonne et dans le pré des Anglais. Beaucoup de monde de tous les âges, des repas cuisinés auxquels les très nombreux convives ont fait honneur, une piste de danse qui n'a pas désempilé.

Une jolie réussite donc qui ne fait que confirmer l'intérêt de ce lieu pour organiser les festivités de notre village. Merci à l'Atelier, notre nouveau comité des fêtes, d'avoir si bien réussi son entrée en scène...

Vous l'avez noté sur les panneaux d'entrée du village : notre commune a installé en juillet son dispositif de vidéo-protection qui est à présent activé. Petit rappel : les habitations ne sont pas dans le champ des caméras et seule la gendarmerie peut avoir accès aux images en cas d'enquête. Ces images sont elles-mêmes effacées après 30 jours de conservation. Les premiers résultats ne se sont pas fait attendre : si nous avons déploré 9 cambriolages l'été 2014, ce chiffre est tombé cet été à... zéro ! Dans le même temps, le nombre de cambriolages a malheureusement fortement augmenté dans des villages voisins non encore équipés...

La Métropole de Lyon, qui réunit les 59 communes de l'ex-Grand Lyon dont la nôtre, a voté au mois de juillet son Plan Pluriannuel d'Investissement. Sur les deux grands projets que nous défendions, les deux ont été retenus ;

on ne peut qu'être satisfait de cette double décision car elle est tout à fait exceptionnelle en ces temps de disette budgétaire.



Ces projets doivent ainsi être réalisés par la Métropole sur ce mandat, donc d'ici 2020.

Premier projet : l'agrandissement du parking de la gare avec l'idée d'acquérir une voie de délestage et de réduire le talus à l'Ouest pour augmenter fortement la capacité d'accueil d'usagers de plus en plus nombreux. Si nous avons

en effet agi depuis quelques mois pour traiter les conséquences des débordements du stationnement sur les voiries adjacentes aux abords de la gare, nous avons également travaillé en parallèle avec la Métropole pour les convaincre de l'intérêt et de la possibilité d'agrandir le parking à coût maîtrisé.

Second projet : réaménager la rue du 8 mai 1945 en travaillant sur 3 séquences : relier le parc des gorges d'enfer au centre du village par un cheminement piéton adapté et la création de trottoirs aujourd'hui inexistantes ; créer des places de stationnement, élargir les trottoirs et travailler à la requalification des places Ampère et Mozart ; enfin faire ralentir et faciliter la circulation des véhicules aujourd'hui difficile jusqu'à la rue Jean-Louis Renardon.

D'excellentes nouvelles donc pour notre village en cette rentrée de septembre 2015. Souhaitons que l'année se poursuive sous les mêmes auspices... Bonne rentrée à tous !

Renaud George

Permanence juridique gratuite

Vous avez des questions sur vos droits dans les principaux domaines de la vie courante ? Séparation, autorité parentale, successions... Un juriste vous reçoit sur rendez-vous et vous renseigne gratuitement dans les domaines du droit des personnes et du droit de la famille.

Prochaines permanences : les vendredis 02/10, 09/10, 16/10, 23/10, 30/10, 06/11, 13/11, 20/11, 27/11, 04/12, 11/12 et 18/12 entre 16h et 18h.

Lieu : Espace Maintenu au 2, chemin de Maintenu

ATTENTION : obligation de prendre RdV en vous rendant à l'accueil de la Mairie ou en téléphonant au 04 78 91 25 21.

Signalisation des portes de logette de gaz défectueuses ou cassées

Suite au dernier relevé de gaz et aux forts vents, la porte de votre logette de gaz est défectueuse ou cassée ? Merci de bien vouloir le signaler par téléphone à la Mairie au 04 78 91 25 21 ou à l'adresse de courriel secretariat@sgmo.net afin de le faire remonter à GRDF. En comptant sur votre collaboration.

Broyage à Saint-Germain

Comme l'année dernière, la Municipalité vous propose de broyer vos branchages et soit de récupérer vos broyats, soit de les laisser à la disposition du service espaces verts de la commune.

Le broyage vous est proposé les samedis 26 septembre, 10 et 24 octobre, 7 et 21 novembre. Afin d'organiser ce service et d'éviter l'attente : merci de prendre rendez-vous en Mairie : 04 78 91 25 21.

Piqûre de rappel : le brûlage des végétaux est formellement interdit dans tout le département du Rhône.

Des bennes pour les déchets verts

Jusqu'au 21 novembre, la métropole de Lyon met à la disposition des particuliers des bennes à déchets verts à Quincieux et Albi-gny le samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 :

- A Quincieux, place du marché (chemin de Saint-Laurent), les samedis 3, 17 et 31 octobre, 14 novembre.

- A Albi-gny, Parking rue Jean Chirat (en face du Parc de l'Accueil), tous les samedis jusqu'au 21 novembre.

Tous les déchets végétaux sont acceptés : tonte de pelouse, taille de haies, branchages, feuilles mortes. Fourgons, bennes et véhicules à plateau interdits.

Déjections canines : Ramasser, un geste citoyen... et obligatoire !

Dans les rues, sur les trottoirs, dans les parcs et espaces publics, nos amis à quatre pattes laissent des traces glissantes et maldorantes... et certains de leurs maîtres ont, de plus en plus, tendance à «oublier» de nettoyer après leur passage, laissant ainsi cette tâche aux riverains qui auraient préféré humer l'air frais au sortir de chez eux, ou encore aux semelles des enfants qui jouent dans les parcs.

Nous vous rappelons que ce simple geste citoyen est obligatoire. Le fait de laisser derrière soi des déjections, même dans le caniveau, est puni d'une contravention de 3e classe, soit 68 € (et jusqu'à 450 €).

Profitons-en également pour rappeler que les déjections canines ne sont pas les seules à être visées par le nouveau décret du 25 mars 2015 : *«... est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation»*. Et si ces déchets sont apportés avec un véhicule, vous encourez une sanction de 5e classe (1500 € à 3000 €).

Zone bleue Mendillonne

Si une zone bleue avait été mise en place il y a quelques années, force est de constater qu'elle est aujourd'hui très partiellement respectée. La commission transport a proposé des pistes pour résoudre les problèmes de stationnement, nous allons prochainement entamer une phase de concertation avec les habitants et les commerçants de la zone.

Samedi 26 septembre, 20 h

Tournoi de poker

Le samedi 26 septembre, dès 20 h, le Sou des écoles propose son grand tournoi de poker salle Maryse Bastié. Nombreux lots à gagner : PS4, ordinateur, barre de son, repas chez Lassausaie,...

Participation aux frais : 10 €. informations.poker@gmail.com

Samedi 26 septembre, 20 h

Ciné-Club

The Usual Suspects



«Le coup le plus rusé que le diable ait réussi, c'est de convaincre tout le monde qu'il n'existe pas.»

Une phrase lourde de sens qui vous présente la séance de septembre du ciné-club avec le film *The Usual Suspects* de Bryan Singer. Ce film de 1995 est une enquête policière tournant autour d'un mystérieux personnage Keyser Söze. C'est donc le samedi 26 Septembre à 20h Salle Georges Brassens que nous vous proposons de voir ou de revoir ce film culte aux nombreuses récompenses et au casting incroyable.

Film interdit aux moins de 12 ans.

Plus d'infos sur <http://cinevalsaone.wix.com/association>

Tarifs entrée : 2 euros adhérents, 4 euros non adhérents.

Prochaine séance : 31 octobre à 20h. Halloween est de retour et c'est avec un film de Tim Burton qu'on a décidé de fêter cela. Pour le 31 octobre, on vous propose *Sleepy Hollow*, la légende du cavalier sans tête. Sorti en 1999, ce film interdit au moins de 12 ans vous fera frissonner. On se retrouve pour Halloween !



Vendredi 2 octobre, 20 h

Soirée jeux de société

Pour adultes et adolescents, adhérents et non adhérents

Découverte des dernières nouveautés (Cash'n guns, 7 wonders, Catane) avec notre partenaire l'Odyssée des coccinelles.

Libre participation aux frais. Ludothèque «Bonne Pioche», 2, chemin de Maintenu Contact / Inscriptions : ludobonnepioche@laposte.net

Mercredi 7 octobre, 8 h 30

Café ludique des parents

Le mercredi 7 octobre de 8 h 30 à 10 h, la ludothèque «Bonne Pioche» invite adhérents et non adhérents pour un moment convivial de rencontres et d'échanges pour les parents. Il est possible de prendre ou ramener des jeux sur ce créneau ...

2, 3, 4, 9 et 10 octobre



Théâtre

On s'est tous arrêtés un jour, que ce soit par plaisir, par hasard ou par nécessité, dans une chambre d'hôtel. Mais une chambre d'hôtel n'est pas un simple lieu de passage, c'est aussi un lieu empli de tous les êtres qui l'ont habité. C'est un lieu neutre, souvent propice à la confiance ou au règlement de compte... les murs ont parfois des oreilles et cette chambre a de la mémoire ... instants de vies, drôles, émouvants, cocasses ou parfois cruels.

Les Amis du Théâtre de Saint-Germain vous invitent cette année à découvrir « PETIT DEJEUNER COMPRIS » de Christine Reverho Représentations les 2 premiers week-end d'octobre :

- Vendredi 2 octobre à 20 h 30
 - Samedi 3 octobre à 20 h 30
 - Dimanche 4 octobre à 15 h
 - Vendredi 9 octobre à 20 h 30
 - Samedi 10 octobre à 20 h 30
- Entrée libre. Venez nombreux !

Samedi 21 novembre dès 17 h 30

Soirée-concert pour les 30 ans de l'école de musique

Pour fêter les 30 ans de l'école de musique de Saint-Germain, Musique & Culture vous convie à un concert exceptionnel le samedi 21 novembre au Yacht sur les bords de Saône en face du stade Jean-Lacaze.

Les portes ouvriront dès 17h30 et vous pourrez boire un verre en attendant le début du premier concert à 18h 30 : l'Irish Band

vous fera découvrir son répertoire de musique irlandaise. A 19h30, entracte... durant lequel vous pourrez vous restaurer (hot-dog, assiette composée, quiche, pizza..., dessert). A 20 h 30 place au jazz et aux années soixante avec le Big Band de l'Ouest (www.bbo.online.fr), habitué

des scènes lyonnaises ou de Jazz à Vienne. Un répertoire alliant boogaloo (Lee Morgan), swing (Ellington, Duke Pearson), blues (Thad Jones,

Oliver Nelson) et le rock 60's (Hendrix, Rolling Stones)

21h45 : Après concert autour d'un verre.

Entrée : moins de 8 ans : 5 €, plus de 8 ans : 10 €

Billetterie en ligne (CB) : ouverte à partir du 15 octobre sur le site www.musiqueetculture.com

Formulaire d'achat de place (règlement par chèque) disponible sur le site à partir du 15 octobre.

Permanence billetterie à l'école : les 4, 6, 13, 18 et 20 novembre de 19h30 à 20h30.



Jeudi 12 novembre, 20 h

Conférence-débat Internet expliqué aux parents

Mais que font nos enfants sur internet ? Que faut-il absolument savoir pour comprendre leur comportement et savoir dépister les dérives et les pièges ? Les réseaux sociaux, comment ça marche, comment s'en servent-ils ? Snapchat, Instagram, Tumblr, Facebook, Twitter,... Pour les plus jeunes, les jeux de contact : Stardoll, Amour sucré,... Comment les protéger du harcèlement, de la pornographie ? La téléphonie mobile connectée : comment ils s'en servent, en bien ou en mal ? Comment limiter les dégâts ? La géolocalisation. Le contrôle parental : que faut-il faire ? Comment le mettre en place efficacement ? Au travers d'exemples, de films, de captures d'écran, vous comprendrez ce qui attire tant vos enfants mais aussi ce qui peut, très vite, dégénérer. La conférence sera suivie d'un débat.

Salle Georges Brassens, jeudi 12 novembre à 20 h. Gratuit.

Samedi 14 novembre, 10 h

Commémorations franco-britanniques

Les traditionnelles cérémonies s'ouvriront à 10 heures au cimetière britannique puis au cimetière français. Le cortège rejoindra ensuite à 10h45 la Stèle du Major King, sur l'Esplanade de la Mendillonne, où seront présents : représentants des associations britanniques d'anciens combattants, porte-drapeaux, officiels, musique militaire, piquet d'honneur... Des aubades accompagneront ensuite le vin d'honneur offert en salle Maryse Bastié.

Dimanche 29 novembre, 12 h

Repas des aînés

Le déjeuner des aînés aura lieu dimanche 29 novembre 2015 au Domaine des Hautannes. Les invitations seront adressées courant octobre. Si vous êtes nés jusqu'en 1943 inclus et que l'invitation ne vous parvient pas, merci de vous manifester pour nous signaler l'oubli à social@sgmo.net ou au 04 78 91 71 27.

Bien vieillir à Saint-Germain

Vous avez 60 ans ou plus ? Le conseil des seniors et la Municipalité mènent une enquête destinée à mieux connaître vos attentes, vos besoins, vos envies,...

Nous vous remercions de prendre quelques instants pour remplir le dossier joint au Petit Potin et le déposer en mairie avant le 5 octobre.

Accueil et accompagnement des réfugiés

De nombreux français s'émeuvent aujourd'hui du sort des migrants qui, chassés par les guerres et l'extrémisme des hommes, rejoignent aujourd'hui l'Europe pour sauvegarder leurs familles. Face à cet afflux, la France a annoncé vouloir accueillir 24 000 migrants sur les 2 années qui viennent. Notre région et, plus localement, notre Métropole prendront naturellement leur part dans l'accueil de ces réfugiés qui auront, certes, besoin d'un toit, mais également d'un accompagnement pour s'intégrer dans la vie quotidienne : apprentissage de la langue française, assistance dans le remplissage de dossiers administratifs... Cet accompagnement pourra prendre de nombreuses formes et les citoyens qui le désirent pourront apporter leur aide. Si l'Etat souhaite privilégier dans un premier temps l'accueil des réfugiés dans des structures spécialisées et adaptées, les bailleurs ont été également sollicités pour commencer à recenser leurs logements vacants. Comme toutes les autres communes et en fonction des listes qui seront remises par les bailleurs, notre village est donc également susceptible d'accueillir une ou plusieurs familles de réfugiés dans les mois qui viennent. Si tel était le cas, nous pourrions naturellement être amenés à solliciter les bonnes volontés pour accompagner ces familles dans leur intégration sur notre territoire.

Vous souhaitez apporter votre aide ? Vous disposez d'un logement vide dans lequel vous voudriez accueillir un réfugié ? N'hésitez pas à vous manifester auprès de la Mairie qui se chargera de faire le lien avec les services de la Préfecture.

A la bibliothèque...

■ Laurence Fourcade vous invite à venir écouter ses «Contes tirés du panier» les **samedis 10 octobre et 7 novembre à 10 h 45.**

■ **Vendredi 9 octobre à 20 h**, conférence «L'hypnose ericksonienne» avec Laurence Rigolet, psycho-praticienne.

■ **Samedi 7 novembre de 17 h à 19 h**, présentation et atelier «La joie du mouvement est le principe fondateur du Nia» avec Magali Romano, professeur de danse.

Renseignements : bibliotheque@sgmo.net

Friperie solidaire

Toute l'équipe de l'association Chers Voisins est heureuse de vous annoncer l'ouverture d'une friperie solidaire. Basée dans les locaux de l'association, elle propose, pour une somme modique, des vêtements d'occasion en bon état, prêts à démarrer une deuxième vie.

Solidaire, économique, écologique, mais aussi conviviale, tels sont les maîtres mots de la friperie.

Vous avez des vêtements pouvant encore servir mais devenus trop petits ou trop grands ? Venez les déposer à la friperie et partager un moment de convivialité. Malika, la responsable, se fera un plaisir de vous accueillir et d'échanger autour d'un café ou d'un thé.

Jours et heures d'ouverture :

Mercredi : 9 h - 11 h 30 / 15 h - 17 h

Vendredi : 9 h - 11h

Samedi : 9 h - 12 h

Le dépôt de vêtements est également possible les mardis et jeudis de 9 h 30 à 16 h 30.

Adresse : Association Chers Voisins Les Platanes, 61 chemin de Maintenué.

Courriel : friperiemontsdor@gmail.com

Tél. : 06 29 08 51 96

Modification du sens de circulation de la rue de la Combe

FIN 2014, les résidents de la rue de la Combe ont interpellé la Municipalité sur les problèmes de vitesse, de flux de véhicules, de danger au débouché sur la rue du 8 mai et la rue de la Cornière. L'ensemble de ces éléments entraînant une forte insécurité pour les piétons, qui, ne disposant pas d'espace dédié sur la chaussée, sont vulnérables face aux véhicules et aux incivilités de certains conducteurs.

La commission transport, constituée de Mme B. Valette, MM C. Drevet, C. Levrat, J. Sybord et C. Vanbelle, a procédé au diagnostic sur la base

de comptage et d'observations terrain, qui a confirmé l'ensemble des éléments relevés par les résidents. Le projet de modification du sens de circulation de la rue de la Combe a été présenté en réunion publique le 15 septembre aux résidents de la rue de la Combe, du chemin de la Barrolière, de la rue du Parc, de la rue de la Cornière, de l'impasse de la Balme et du chemin de la Balmette. Le projet consiste à maintenir le sens actuel de circulation du rond-point de la Mairie à la rue du Parc. Ce tronçon passera en zone 30 sur son intégralité et un ralentisseur sera posé

après les places de stationnement. Le tronçon de la rue de la Combe compris entre la rue du 8 mai et la rue du Parc passera en sens unique descendant sud-nord. Un cheminement piéton sera matérialisé sur la chaussée. Les places de stationnement existantes seront déplacées d'une centaine de mètres. Le cheminement piéton continuera sur la rue du Parc pour rejoindre l'avenue de la Résistance le long du ruisseau de la Combe.

Les plans sont disponibles sur le site internet de la Mairie. Le projet sera réalisé avant la fin de l'année.

Vos plantations empiètent sur le domaine public ...

Il est ici rappelé que les riverains ont l'obligation d'élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce que ceux-ci ne gênent pas le passage des piétons et ne cachent pas les panneaux de signalisation et feux de circulation.

Dans un souci de sécurité, le bois mort doit être coupé régulièrement.

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (électricité, téléphone), ni l'éclairage public.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

En cas de non respect de ces obligations, et après mise en demeure, la Mairie pourra faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain.

Profitons-en également pour rappeler que les plantations telles que arbres, arbustes et arbrisseaux doivent être plantées au minimum à 0,5 m de la limite de votre propriété si leur hauteur ne dépasse pas 2 mètres, et à au moins 2 mètres si elles sont plus hautes (distance mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre).

Les lauréats du concours 2015 « fleurissement fenêtres et balcons »



1er prix : M. et Mme CHOMETTON-NEVE

2e prix : M. et Mme ORTEGA

3e prix : Madame GERMAIN

Prix spécial « jardin sur rue » : M. et Mme DELUNEL (absents sur la photo)

Les lauréats ont reçu leur diplôme, accompagné d'une plante et d'une carte-cadeau Jardinerie d'une valeur de 40, 30 ou 20€ lors du Forum des Associations.

Paroisse

Dimanches 18 octobre et 15 novembre, messe à 9 h église de Saint Germain.

Tous les mardis : messe à 18 h 30 à la salle paroissiale.

Dimanche 27 septembre, grand rassemblement des paroissiens de Saint Christophe les deux Rives, à partir de 10h au Domaine LYON Saint Joseph maison d'accueil du diocèse, à Francheville.

Permanences d'accueil de l'antenne du Secours populaire de Saint-Germain



16, avenue de la Paix (vers la Poste)
69650 ST GERMAIN AU MONT D'OR
CONTACT: 04 72 08 83 31

Accueil de toute personne en situation de précarité

**14 et 28 octobre
10 et 25 novembre**

Horaires de la Mairie. La Mairie vous accueille les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h 45. Les mercredis de 9 h à 12 h et les samedis de 9 h à 11 h 30.

Numéros utiles

Mairie	04 78 91 25 21
Police municipale	04 78 91 46 75
Permanence élus (urgence)	06 58 66 88 28
Gendarmerie	17
Pompiers	18
SAMU : 15 Médecin de garde	04 78 98 21 21
Médecin, Dr De Ladreit	04 78 91 43 91
Médecin, Dr Binazet	04 72 08 85 34
Cabinet infirmier	04 78 91 60 08
Vétérinaire, Dr Arnaud-Maillet	04 78 91 66 33
Horaires de la déchèterie (jusqu'au 31 octobre) : Lundi au vendredi 8h30 à 12h et 13h30 à 18h, samedi 8h30 à 18h30, dimanche : 9h à 12h.	